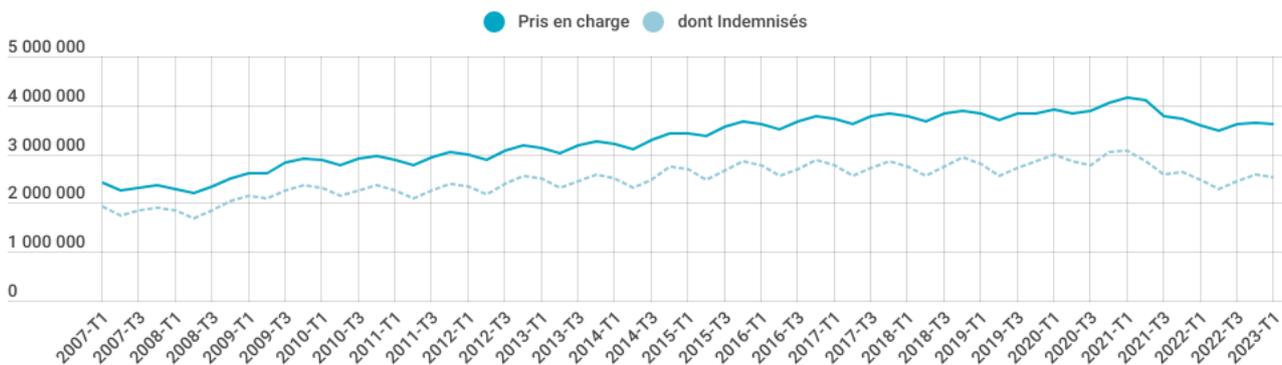


2,5 MILLIONS D'ALLOCATAIRES INDEMNISÉS AU 1^{ER} TRIMESTRE 2023

Chaque trimestre, l'Unédic publie les indicateurs clés de l'Assurance chômage. A la fin du premier trimestre 2023, le nombre d'allocataires indemnisés augmente de 2 % par rapport à la même période en 2022.

Allocataires de l'Assurance chômage. A la fin du premier trimestre 2023, l'Assurance chômage prend en charge 3,6 millions de personnes, dont 2,5 millions étaient indemnisées, en hausse de 2 % par rapport au premier trimestre 2022. Après une nette baisse des entrées début 2022 liée au passage de 4 à 6 mois requis pour ouvrir un droit dans un contexte d'emploi favorable (cf. les entrées ci-dessous), le nombre d'allocataires remonte, notamment du fait du ralentissement des créations d'emploi.

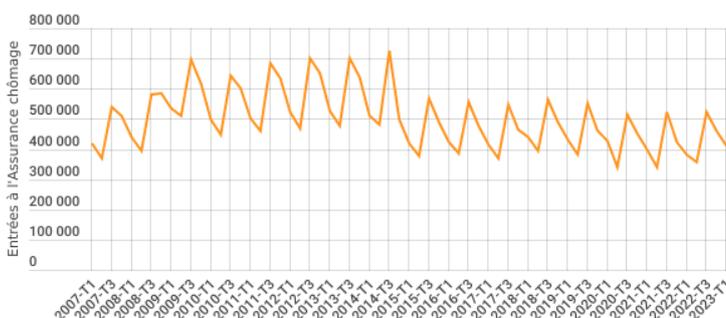
Au premier trimestre 2023, 2,5 millions d'allocataires indemnisés



Source : Fichier national des allocataires
Champ : Allocataires indemnisés en ARE, AREF, ASP, ATI

Inscrits à Pôle emploi. A la même période, 6,1 millions de demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi (-3 % sur un an), dont 3 millions en catégorie A (-6 % sur un an). Cette catégorie regroupe les personnes tenues d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi au cours du mois. L'appartenance à cette catégorie n'implique pas nécessairement une indemnisation par l'Assurance chômage.

Au premier trimestre 2023, 410 000 nouvelles ouvertures de droit à l'Assurance chômage



Source : Fichier national des allocataires
Champ : Entrées à l'Assurance chômage (ouvertures de droit initiales)

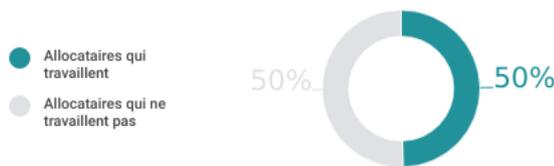
Entrées à l'Assurance chômage. A la fin du premier trimestre 2023, 410 000 personnes qui ont perdu leur emploi ont ouvert ensuite un droit à l'Assurance chômage, soit 8 % de plus qu'au premier trimestre 2022.

Depuis mi-2014 et l'introduction du rechargement des droits, les effectifs d'entrées initiales ont baissé. De mi-2020 à mi-2021, le nombre d'entrées a encore diminué durant la période de prolongation des droits et d'activité partielle mise en place pour contrer les effets économiques de la pandémie Covid. Depuis, elles restent à un niveau légèrement plus bas qu'avant les confinements, du fait du passage de 4 à 6 mois d'affiliation nécessaires.

Part des allocataires qui travaillent. A la fin du premier trimestre 2023, 50 % des allocataires pris en charge travaillent une partie du mois tout en étant inscrits à Pôle emploi, une proportion identique à la même période en 2022.

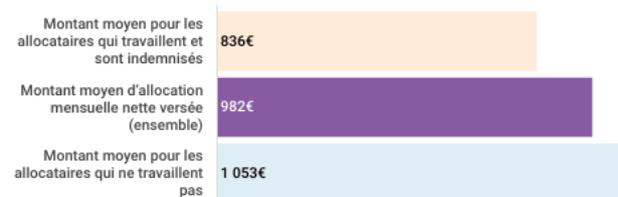
Montant de l'allocation. Le montant moyen de l'allocation mensuelle nette reçue/versée est de 982 € au premier trimestre 2023. Les allocataires qui travaillent et cumulent leur revenu avec une allocation (dans la limite de leur salaire perdu) touchent en moyenne 836 € d'allocation et les allocataires qui ne travaillent pas du tout dans le mois perçoivent en moyenne 1 053 €.

La moitié des allocataires de l'Assurance chômage travaillent



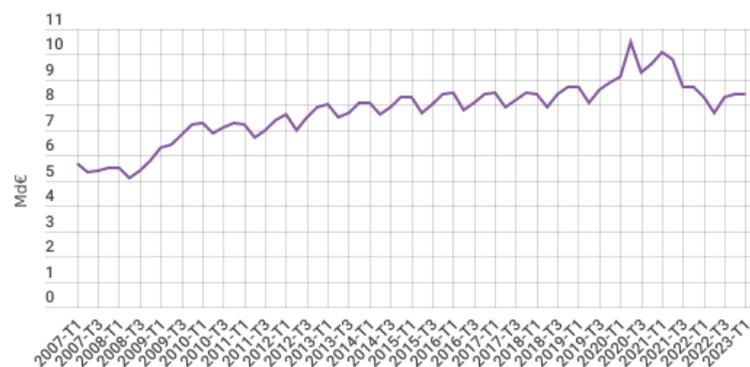
Source : Fichier national des allocataires
Champ : Allocataires ayant un droit ouvert au titre de l'ARE, l'AREF, l'ASP, l'ATI, l'AREP ou une allocation antérieure

Une allocation mensuelle moyenne nette de 982 euros



Dépenses d'indemnisation. Au premier trimestre 2023, les dépenses trimestrielles d'indemnisation s'élevaient à 8,4 Md€, en légère hausse de 1 % par rapport au même trimestre l'année précédente, en lien notamment avec la hausse du nombre d'allocataires et la revalorisation des allocations d'assurance chômage décidée en juillet 2022.

Au premier trimestre 2023, 8,4 Md€ de dépenses d'indemnisation



Source : Fichier national des allocataires
Champ : Allocataires de l'Assurance chômage (ARE, AREF, ASP, ATI, ARCE, ADR et allocations équivalentes), y compris intermittents du spectacle

L'ASSURANCE CHÔMAGE, LES SENIORS ET LA RETRAITE

Alors que la réforme des retraites 2023 entre en vigueur, l'Unédic propose plusieurs travaux qui permettent d'éclairer les relations entre les seniors et l'Assurance chômage.

- [Seniors et Assurance chômage : le dispositif de maintien en 2022](#) : cette publication fait le point sur ce dispositif destiné aux seniors à partir de 62 ans, qui permet aux allocataires de l'Assurance chômage de conserver leur couverture par l'Assurance chômage jusqu'à leur départ en retraite à taux plein.
- [Articulation entre Assurance chômage et retraites](#) : cette publication passe en revue les grands enjeux de l'articulation entre retraites et Assurance chômage, à l'aune notamment des réformes menées en 2010 et 2014.
- [Règles et dispositifs d'assurance chômage spécifiques aux demandeurs d'emploi seniors en Europe](#) : cette publication compare les règles s'appliquant dans 15 pays européens.